



RESPONSIBLE CARE

PRINCIPES DIRECTEURS

En tant que membre de l'U.F.C.C. et adhérente au Responsable Care de l'industrie chimique pour la protection de l'environnement", nous, Société nous engageons à conduire nos opérations avec le souci permanent d'améliorer la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement, en appliquant les principes ci-après.

- 1) Nous assurer que :
 - la politique définie et mise en application en matière de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement est conforme à cet Engagement,
 - cette politique est clairement perçue comme partie intégrante de sa politique générale.
- 2) Veiller à ce que la direction et le personnel connaissent et appliquent ces principes dans toutes leurs activités industrielles et commerciales.
- 3) Etablir des critères d'évaluation des sous-traitants et contractants permettant de vérifier que ceux-ci opèrent selon des principes cohérents avec le « Responsible Care ».
- 4) Respecter dans les diverses activités, les dispositions réglementaires et les recommandations professionnelles, et mettre en œuvre les meilleures pratiques industrielles. Chercher constamment à améliorer ses performances dans les domaines de la sécurité, de la protection de la santé et de l'environnement.

Evaluer avec soin l'impact des activités sur la santé, la sécurité du personnel, des clients, du public, et sur l'environnement pour en maîtriser les effets.

Participer avec toutes les autorités et organismes qualifiés au développement et à la mise en œuvre de ces dispositions.
- 5) Informer le personnel sur la nature et les caractéristiques des installations, et sur les effets éventuels des produits.

En particulier, mettre en place les procédures internes destinées à prévenir les accidents ou à en limiter les conséquences contribuer à la mise en place des procédures externes correspondantes.

- 6) Communiquer également aux clients, au public et aux autorités les informations appropriées.

En particulier, conseiller les clients pour les opérations de manipulation, d'utilisation et d'élimination des produits dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'environnement.
- 7) Rechercher la meilleure efficacité technico-économique possible dans l'utilisation des ressources, la valorisation des sous produits et la réduction et le traitement des déchets : s'assurer du respect de la santé, de la sécurité et de l'environnement dans tous les processus mis en œuvre.
- 8) Contribuer à la recherche dans le domaine de la sécurité et de la protection de la santé et de l'environnement.
- 9) Assurer la promotion des principes du « Responsible Care » et leur application en partageant chaque fois que cela est possible son expérience avec les autres au programme.

En particulier, communiquer régulièrement sur les performances Santé-Sécurité-Environnement et la mise en œuvre du « Responsible Care ».

Je, soussigné, **F. Ivisic**

Président de Directeur Général
engage ma Société à respecter ces principes.

Date, Signature

7/11/2007

